

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juin 2015

DEUXIÈME DIVIDENDE NUMÉRIQUE ET MODERNISATION TÉLÉVISION NUMÉRIQUE
TERRESTRE - (N° 2822)

Retiré

AMENDEMENT

N° AC16

présenté par
M. Salles

ARTICLE 4

Avant l'alinéa 1, insérer l'alinéa suivant :

« I. - Au 6ème alinéa de l'article 29 de la même loi, le mot : « diversification » est remplacé par le mot : « diversité ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même